

Monsieur le Président et messieurs les membres du Comité permanent des banques et du commerce.

### *Introduction*

Le présent mémoire émane de l'Association médicale canadienne, groupement national de médecins fondé en 1867 et comptant plus de 21,000 des 26,000 médecins du Canada. Nous voulons parler au nom des médecins du Canada. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de l'étude que vous amorcez et sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée de vous faire connaître nos vues. Ces vues concernent les Propositions de réforme fiscale qui touchent directement ou indirectement les médecins et d'autres questions fiscales sur lesquelles le Livre blanc est silencieux.

L'Association a suivi avec intérêt les diverses études déjà menées sur notre fiscalité. Nous avons présenté publiquement un mémoire à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité et en avons également présenté un certain nombre d'ordre privé au ministre des Finances. Certaines de nos vues sont nôtres depuis longtemps. D'autres tiennent directement aux propositions du Livre blanc. Nos observations et recommandations sont le résultat de l'unanimité établie à la suite d'un échange de correspondance avec de nombreux médecins et beaucoup de comités d'étude provinciaux et locaux spécialement constitués à cette fin.

### *Perte possible de médecins au bénéfice des États-Unis*

Nous nous estimons obligés de formuler des observations sur les répercussions des propositions du Livre blanc parce qu'elles touchent non seulement chaque médecin qui exerce au Canada, mais aussi les générations futures de médecins.

Ce qui nous intéresse avant tout en ce qui concerne les importantes modifications fiscales proposées, c'est l'effet qu'elles exerceront sur la main-d'œuvre médicale actuelle et future. Nous sommes très au fait de la mobilité des médecins et extrêmement conscients de ce qu'il nous faut, en plus de garder nos effectifs actuels, compter sur une arrivée constante et considérable de médecins de l'étranger afin d'assurer des services médicaux aux Canadiens. Les modifications fiscales, qui semblent discriminer particulièrement les revenus moyens et supérieurs, pourraient réduire grandement le nombre de médecins étrangers et accentuer le taux d'émigration actuel des médecins canadiens. Il y a constamment plus de 700 de nos diplômés en médecine qui reçoivent un complément de formation dans les hôpitaux américains. Ce groupe de médecins est extrêmement sensible à la différence des possibilités qui s'offrent dans les deux pays. Toute mesure qui tend à accentuer l'écart ne saurait que nuire aux efforts qui se mènent actuellement afin d'assurer la rentrée éventuelle de ces médecins au Canada.

### *Taux d'imposition et fardeau fiscal*

Nous sommes heureux que les propositions du Livre blanc doivent augmenter les exemptions de base et soustraire à l'impôt quelque 750,000 gagne-petit. Certes, cette perte de recettes, d'autres Canadiens devront la supporter. Nous estimons, cependant, que cette obligation accrue devrait porter sur tous les autres contribuables ou trouver sa réponse dans les recettes accrues à venir de l'impôt sur les gains de capital; il ne faut pas frapper à l'excès les revenus de l'échelon moyen ou moyen-supérieur.

Nous croyons que l'adoption d'un impôt sur les gains de capital aurait pour effet de réduire les impôts sur le revenu du travail des contribuables les plus frappés jusqu'ici par notre système d'impôt sur le revenu. La plupart des médecins canadiens gagnent entre \$18,000 et \$40,000 par année de revenu pleinement taxé. Notre vie lucrative est relativement courte et présente des sommets de revenu qui font l'objet de taux d'impôt marginaux par trop élevés. Nous devons qualifier d'inéquitable toute proposition qui, sous couleur de réformer la fiscalité, a pour effet d'alourdir l'impôt actuellement payé sur le revenu du travail.

Ce mauvais effet exercé sur les revenus moyens et moyens-supérieurs tient en partie aux postulats douteux du Livre blanc. Le ministre des Finances a déclaré que ses propositions visent à recouvrer à peu près le même montant d'impôts dans la première année du nouveau système que le fisc en aurait perçu si le système actuel était demeuré en existence. Dans ses estimations, le ministre ne semble pas avoir tenu compte de l'augmentation des recettes fiscales découlant de la progression prévue du Produit national brut par suite de l'inflation et des gains de productivité. Le ministre ne mentionne pas que les recettes du nouveau système seront de 5 p. 100 plus élevées la cinquième année que la première, mais cette éventuelle augmentation, semble-t-il, sera beaucoup plus considérable. Certes, la politique fiscale actuelle exige un surplus afin de combattre l'inflation, mais il nous est difficile d'accorder les hypothèses du ministre, hypothèses selon lesquelles l'État continuera d'avoir besoin de plus de recettes, avec les conclusions d'autres études imprimées d'après lesquelles les besoins auxquels doivent pourvoir les recettes fédérales diminuent par rapport aux nécessités auxquelles doivent répondre les autres échelons administratifs. Nous notons également que, d'après les études qui se mènent actuellement sur le Livre blanc, en particulier l'étude de la province d'Ontario, l'augmentation nette des recettes dépassera beaucoup les projections du ministre. Le cas échéant, l'application de ces projections trop faibles des recettes ne permettra pas de bien analyser les fardeaux fiscaux actuels; à notre avis, il faudrait prévoir une forte réduction de l'impôt sur le revenu de base au bénéfice des revenus moyens et des revenus moyens-supérieurs.